

# Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

## Séance du 2 novembre 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire. Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de Pierre QUERNE qui a donné procuration à Françoise MESGUEN, Olivier LE BIHAN à Jean Marc ROUE, Mickaël ROUE à Patrick MEAR, Raymond CREACH à Gisèle STRICOT et Dominique LE REST à André MEAR ;

Marcel PRIGENT a été nommé secrétaire

Le procès verbal de la réunion du 21 juillet a été approuvé par 21 voix pour et 6 contre.

### Délinquance :

A l'ouverture de la séance le maire a fait une intervention sur les actes de malveillance constatés sur la commune. Dans la nuit du 22 au 23 octobre, les véhicules de Monsieur Raymond Créach ont été détruits, lui-même a été blessé. Nous regrettons tous ce type d'action gratuite et stupide qui traumatise les victimes et diffuse une image négative de la commune de Cléder. Nous tenons à apporter notre soutien à notre élu municipal et espérons que la justice fera toute la lumière sur cette triste affaire en condamnant à une lourde peine le ou les auteurs de cette agression. Lorsque les dégradations portent sur les installations de la commune, nous portons plainte systématiquement. Nous attendons les sanctions de la justice sur des dégradations récentes, sachant que les coupables sont connus.

Sur la délinquance M. André MEAR interroge « comment faire connaître les actes d'incivilité à la population ? ». Le Maire lui a répondu : est-ce utile de communiquer sur ce thème ? Cela donne une mauvaise image de la commune alors que selon les statistiques de la gendarmerie la délinquance est en baisse sur la Commune. Il rappelle également que la commune porte systématiquement plainte lorsque le bien public est endommagé. Les enquêtes sont sur le point d'aboutir pour des faits causés cet été. Par ailleurs le Maire a évoqué l'hospitalisation de Pierre QUERNÉ tout en lui souhaitant un prompt rétablissement.

### 1 - Administration Générale :

#### 1-1 Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement collectif en 2010

Les rapports remis au Syndicat des eaux par le fermier ont été approuvés à l'unanimité. Les hausses en 2010 ont été modérées : 1.65% pour l'eau et 1.5% pour l'assainissement. Le maire a fait savoir que la négociation des nouveaux contrats va se traduire par une baisse conséquente des prix en 2012.

#### 1-2 Télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité

Le Conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec le Préfet pour télétransmettre les actes administratifs au contrôle de légalité.

#### 1-3-1 Création d'un poste d'agent technique à temps non complet à l'école publique

Pour faire suite à un contrat CAE de 2 ans, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste à temps non complet de 30 h/semaine à l'école publique pour la cantine et l'entretien des locaux.

#### 1-3-2 Prime de fin d'année

Le Conseil a décidé de fixer à 351 € la prime de fin d'année pour les employés communaux.

#### **1-4 Expérimentation de la lecture aux personnes isolées à domicile**

Le Conseil municipal décide d'adhérer au projet expérimental élaboré par le Pays de Morlaix, en association avec l'ALDS, pour permettre l'accès à la lecture pour des personnes isolées ou manquant de moyens pour se déplacer jusqu'à la bibliothèque. Ce projet s'adresse surtout aux personnes âgées. L'opération est estimée à 5 300 € et le maire est autorisé à solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de la Caisse de Solidarité Nationale pour l'Autonomie.

#### **2 - Affaires Sociales :**

Un prêt d'honneur étudiant de 1 500 € a été accordé.

#### **3 - Vie scolaire et associative :**

##### **3-1 Subvention à l'Association finistérienne des CMJ**

Une subvention de 60€ a été octroyée à l'association finistérienne des Conseil Municipaux de Jeunes à laquelle la Commune de CLEDER est adhérente.

#### **4 - Communauté des Communes**

##### **4-1 Adhésion de la CCBK au Syndicat Mixte « Pays touristique du Léon »**

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions, donne son accord pour que la Communauté des Communes de la Baie du Kernic adhère au Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon »

#### **5 - Urbanisme :**

##### **5-1 Dénomination de rues**

Le Conseil Municipal a donné son accord, après proposition des riverains, de la création de 2 nouvelles rues : Impasse des Douaniers (à Odé An Deved) et Lotissement des Lilas (près du Clair Logis).

##### **5-2 Intégration de voies dans le domaine public communal**

Le Conseil municipal a décidé d'intégrer dans la voirie communale les rues des Lotissements et Résidences suivantes : Lotissement de Ker Héol, La Rue de Tanninges, les résidences de Pors Du et des Primevères.

##### **5-3 Autorisation d'ester en justice MARSANT/Commune de CLEDER**

Mr MARSANT a déposé un recours au Tribunal Administratif contre la Commune de CLEDER suite au Permis de construire accordé à Mr et Mme COADOU 15 Bis Rue du Brouan. Le permis a été instruit par les services de l'Etat et n'avait soulevé aucun problème particulier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à ester en justice suite à la requête déposée par Monsieur MARSANT qui demande l'annulation du permis de construire accordé à M et Mme COADOU 15 Bis Rue du Brouan le 21 janvier 2011 et à solliciter le concours du Cabinet d'avocats CADRAN CHAPEL CAROFF LE LUYER de MORLAIX

#### **6 - Commande Publique**

##### **6-1 Engagement d'une procédure de marché public pour la construction de nouvelles toilettes à l'école PJH**

Les toilettes de l'école publique nécessitent une réhabilitation complète. Le Conseil municipal a autorisé le maire à engager une procédure de marché public pour la recherche d'un maître d'œuvre, le lancement de l'appel d'offres et la recherche de financement. Les travaux devraient être réalisés pour la rentrée scolaire 2012.

##### **6-2 Engagement d'une étude de stratégie commerciale sur CLEDER**

En partenariat avec l'Association des Commerçants et la CCI de MORLAIX la Commune souhaite engager une étude de stratégie commerciale afin de pouvoir bénéficier de subventions pour des aménagements au Centre Bourg destinés à favoriser le maintien du commerce de proximité. Cette étude peut être subventionnée par le FISAC à 50% et la CCI à 20%. Le Conseil décide d'engager l'étude de stratégie commerciale et autorise la recherche d'un bureau d'études suivant un cahier des charges mis au point par la CCI, et sollicite les subventions de l'ETAT (FISAC) et de la CCI

### **6-3 Marchés passés dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

**Décision municipale n°6-2011** : Avenant au marché Electricité Chauffage pour la construction du local jeune avec la Ste SOPEC pour un montant de 1 736,01€ HT soit 2 076,27€ TTC

**Décision municipale n°7-2011** : Avenant au marché Plomberie Sanitaire pour la construction du local jeune avec la Sté SOPEC pour un montant de 7.34€ soit 8.78€ TTC

**Décision municipale n°8-2011** : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Lotissement des Amiets avec la Ste ING CONCEPT de Landivisiau pour un montant de 15 000 € HT soit 17 940€ TTC

**Décision municipale n°9-2011** : Marché pour l'acquisition d'un chariot élévateur avec la Ste ARZEL de LANDERNEAU pour un montant de 12 700 € HT soit 15 189,20€ TTC

**Décision municipale n°10-2011** : Marché pour l'extension du columbarium au cimetière ( 8 cases) avec la SARL LES GRANITS DU LEON de CLEDER pour un montant de 5200 € HT soit 6219,20 € TTC

**Décision municipale n°11-2011** : Marché pour la modification de l'entrée du Stade Vélodrome avec la SARL GOGÉ de PLOUNEVEZ –LOCHRIST pour un montant de 4331,32 € HT soit 5180,26€ TTC.

**Décision municipale n°12-2011** : Reconduction du marché à bons de commande avec la Ste EUROVIA BRETAGNE de ST MARTIN DES CHAMPS pour un montant minimum de 40 000 € et maximum de 18 000 € en 2012.

Suite à une question de M André MEAR le maire a précisé que les marchés ont été passés conformément au Code des marchés publics, après consultation et mise en concurrence.

### **6 4 Lotissement des Amiets :**

Le Syndicat d'électrification, maître d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques du Lotissement, a estimé les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche à : 173 263,76 €. Le SDEF subventionne à hauteur de 40% le réseau Basse tension et le syndicat d'électrification de CLEDER à hauteur de 20%. Le coût final de cette tranche pour la commune est estimé à 112 856,10 €. La Commune a bénéficié d'une dérogation pour démarrer le chantier. N'ayant pas suffisamment d'informations sur le programme d'aménagement du Lotissement, M. André MEAR a indiqué que son groupe allait s'abstenir. Le maire lui a indiqué que pour le moment il s'agissait de mettre en souterrain les réseaux et que le Cabinet ING CONCEPT préparait le projet d'aménagement qui sera présenté au Conseil Municipal et aux riverains.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions, autorise le Maire à solliciter les subventions du SDEF, de l'Etat et la participation du Syndicat d'électrification de CLEDER.

## **7 - Finances Communales**

### **7-1 Décision modificative budgétaire**

#### **Section d'investissement :**

##### **Recettes**

- chapitre 13 subventions	=	+ 262 100 €
- chapitre 16 emprunts	=	- 200 000 €

##### **Dépenses**

- chapitre 21	=	+ 45 000 €
- chapitre 23	=	+ 17 100 €

#### **Section de Fonctionnement**

##### **Recettes**

- chapitre 013 Rembt frais de personnel	=	+ 19 000 €
- chapitre 75 Rembt assurance	=	+ 9 000 €
- chapitre 77 Rembt divers	=	+ 2 000 €

##### **Dépenses**

- chapitre 012 Frais de personnel	=	+30 000 €
-----------------------------------	---	-----------

Jean Marc ROUE a indiqué que 262 100 € de subventions viennent d'être notifiées : 20 000 € pour le local jeunes (de l'Etat), 100 000 € pour la salle multifonctions (de la Région Bretagne), 111 400€ pour la Salle Multifonctions (du Conseil Général) et 30 000€ pour le Foyer des Anciens dans la salle multifonctions (de l'Etat). Ces subventions permettent d'affecter 45 000 € en matériel, 17 000 € pour les travaux de voirie et de réduire l'emprunt prévu pour 2011 de 200 000€.

#### **7-2 Réalisation d'un emprunt de 500 000 €**

Le Conseil, par 21 voix pour et 6 contre, a décidé de contracter un prêt de 500 000€, pour le financement de la salle multifonctions auprès de la BCME, pour une durée de 20 ans au taux de 4.5%

#### **7-3 Renouvellement de l'ouverture de crédits de 250 000 € pour l'année 2012**

Le Conseil a décidé de renouveler pour 2012 l'autorisation d'ouverture de crédits de 250 000 € auprès du Crédit Agricole.

#### **7-4 Application de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012**

Jean Marc ROUE a fait savoir qu'en remplacement des diverses participations pour voies et réseaux, de la Taxe Locale d'Equipement et de la Taxe départementale des Espaces verts une Taxe d'Aménagement est créée de plein droit au taux de 1% dans les communes dotées d'un PLU. Ce taux peut être compris entre 1 et 5 et même aller jusqu'à 20% dans certains secteurs. Cette taxe va s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 à l'ensemble des locaux d'habitation, des locaux à usage industriel, commercial ou artisanal et leurs annexes, aux installations et aménagements : résidences mobiles de loisirs, Habitations légères de loisirs... Le produit de la taxe d'aménagement servira nécessairement à travaux d'investissement : voirie, réseaux, espaces verts... A CLEDER le taux de base de 1 % va s'appliquer automatiquement pour toutes les constructions dont les autorisations seront délivrées après le 1<sup>er</sup> mars 2012. Le Département du Finistère a décidé d'appliquer 1,5% à l'ensemble des communes du Département alors que jusqu'à présent la Taxe d'espace vert n'était perçue que sur les communes littorales.

#### **7-5 Tarifs 2012**

Les Tarifs communaux sont actualisés de 2% pour l'année 2012.

Monsieur André MEAR et son groupe se sont abstenus sur la tarification appliquée aux cirques et entrepreneurs forains, ainsi que sur les locations de salles communales

#### **8 - Questions diverses**

##### **8 Motion en faveur du maintien des horaires actuels de la Poste.**

Les services locaux de la Poste envisagent la réduction des horaires du Bureau de Poste de CLEDER de 30H30 par semaine à 28H à compter du 2 janvier 2012. Cela se traduira par une fermeture à 16h00 au lieu de 16H30 tous les après-midi du Lundi au Vendredi.

« Compte tenu de la stabilité du nombre de clients par jour et afin de maintenir un service public de proximité de qualité, le Conseil Municipal demande le maintien des horaires d'ouverture actuels avec une amplitude hebdomadaire de 30H30 avec une ouverture tous les après -midi du lundi au Vendredi jusqu'à 16H30 »